

*Vanque années 1851-1852*

# PROGRAMME

DES

# COURS

QUI AURONT LIEU DANS L'ACADÉMIE DE GENÈVE

PENDANT

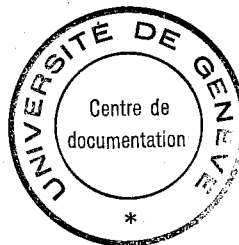
**LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE**

**1852—1853.**

Le semestre d'hiver commencera le lundi 25 octobre, et durera jusqu'au samedi 26 mars.

Le semestre d'été commencera le lundi 4 avril, et durera jusqu'au samedi 9 juillet.

Les premiers jours du semestre d'hiver seront consacrés aux examens arriérés et aux examens d'admission. Les examens annuels auront lieu vers le milieu de juillet.



**GENÈVE,**

IMPRIMERIE FERD. RAMBOZ ET C<sup>ie</sup>.

—  
1852

Les Professeurs, les Docteurs et les Licenciés, gradués par l'Académie, ainsi que les membres de la Faculté de médecine de Genève, peuvent annoncer, dans les programmes académiques, les cours qu'ils se proposent de donner, et se servir, à cet effet, des salles affectées à l'enseignement supérieur.

Ils doivent adresser leur demande au Département, qui détermine la manière dont leurs cours sont annoncés et répartis, et qui indique les heures ainsi que le local où ils sont donnés.

Le Conseil d'État, ou l'Académie, sous l'approbation du Conseil d'État, peut conférer les mêmes droits, soit aux Docteurs et aux Licenciés reçus dans une Académie ou une Université étrangère, soit à des hommes distingués dans une branche quelconque des connaissances humaines.

S'il s'agit de cours donnés dans la Faculté de Théologie, cette autorisation ne peut être accordée que sur le préavis conforme de la Compagnie des Pasteurs.

(Loi, Art. 83.)

# PROGRAMME

DES

## COURS

### DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

1852 - 1853.

---

#### Faculté de Théologie.

---

##### SEMESTRE D'HIVER.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur CEL-LÉRIER. Etudes exégétiques et synoptiques sur les quatre Évangiles. Ce cours aura lieu trois fois par semaine, jusqu'à la fin de janvier.

*Critique sacrée.* — Dès le 1<sup>er</sup> février, le même Professeur exposera l'isagogique spéciale à chaque livre de l'Ancien Testament. Trois fois par semaine.

*Hébreu.* — M. le Professeur MUNIER enseignera la grammaire hébraïque et lira quelques parties des livres historiques de l'Ancien Testament. Ce cours, destiné aux étudiants de la première année, aura lieu quatre fois par semaine.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le même Professeur lira Ezéchiel. Ce cours, destiné aux étudiants des trois volées supérieures, aura lieu trois fois par semaine.

*Dogmatique.* — M. le Prof. CHENEVIÈRE commencera son cours sur les points controversés entre l'Eglise réformée et l'Eglise de Rome. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

*Histoire ecclésiastique.* — M. le Professeur CHASTEL exposera l'histoire de l'Eglise, depuis l'époque de Constantin le Grand jusqu'à celle de Mahomet. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

*Théologie pratique.* — M. le Professeur DIODATI traitera les questions relatives au ministère évangélique : son institution, son objet, ses difficultés, ses ressources, son excellence ; puis, des conditions exigées pour le remplir. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Le même Professeur consacrera une leçon par semaine à des études spéciales de prédication.

*Exercices publics de prédication.* — Deux fois par semaine devant un Jury de la Faculté.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le professeur CÉLÉRIER continuera les études exégétiques et synoptiques sur les quatre Evangiles. Trois fois par semaine pendant les deux premiers mois du semestre.

*Archéologie biblique.* — Le même Professeur esquissera pendant la fin du semestre l'histoire politique et chronologique du peuple hébreu, dès la sortie d'Égypte à Jésus-Christ.

*Hébreu.* — M. le Professeur MUNIER interprétera quelques chapitres des Proverbes, IX à XIII ; les Psaumes, du XLII<sup>e</sup> au LX<sup>me</sup>. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le même Professeur achèvera la lecture d'Ezéchiel. Trois fois par semaine.

*Dogmatique.* — M. le Professeur CHENEVIÈRE achèvera son cours sur les points controversés entre l'Eglise réformée et l'Eglise de Rome. Trois fois par semaine.

*Histoire ecclésiastique.* — M. le Professeur CHASTEL achèvera la partie de son cours commencée pendant le semestre d'hiver. Trois fois par semaine.

*Apologétique.* — M. le Professeur DIODATI exposera un abrégé de l'histoire de la science ; puis les considérations philosophiques relatives au fait d'une Révélation. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Le même professeur consacrera une leçon par semaine à des études spéciales de prédication.

*Exercices publics de prédication.* — Deux fois par semaine devant un Jury de la Faculté.

---

## Faculté de Droit.

---

#### SEMESTRE D'HIVER.

*Droit civil moderne.* — M. le Professeur ODIER. Introduction générale. Explication des Titres 1 à 4, liv. 1<sup>er</sup> du Code civil. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

*Droit civil.* — M. le Professeur GIDE. Donations et testaments (Code civil, livre 3, tit. 2). Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

*Droit commercial.* — Le même Professeur. Des faillites. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

*Droit public.* — M. le Professeur CAMPÉRIO. Partie générale. Trois fois par semaine.

*Droit pénal.* — Le même Professeur. Crimes et délits contre la chose publique. Une fois par semaine.

*Droit romain.* — M. le Professeur LAYA. Histoire générale du Droit romain et commentaire des Institutes de Justinien et de Gaius. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

*Médecine légale.* M. le D<sup>r</sup> COINDET traitera la médecine légale en vue des élèves qui se destinent au barreau et à la magistrature. Ce cours comprendra les objets suivants : Aliénation mentale. — Attentats à la pudeur. — La grossesse, l'infanticide, l'avortement provoqué. — Les naissances précoces, les naissances tardives. — Les âges. — L'identité. — Coups et blessures. — Empoisonnements, principalement par l'arsenic. — Les maladies simulées, dissimulées, imputées. — La mort. — Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Droit civil moderne.* — M. le Professeur ODIER. De la famille (Titres 5 à 8, du livre 1<sup>er</sup> du Code civil). Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

*Droit civil.* — M. le Professeur GIDE. Donations et testaments (Fin du cours d'hiver). Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

*Organisation judiciaire.* — Le même Professeur. Deux fois par semaine.

*Droit constitutionnel.* — M. le Professeur CAMPERIO. Constitutions comparées. Trois fois par semaine.

*Droit pénal.* — Le même Professeur. Crimes et délits contre l'Etat. Ce cours aura lieu une fois par semaine.

*Droit romain.* — M. le Professeur LAYA. Cours de pandectes. Quatre fois par semaine.

#### COURS FACULTATIF.

**Droit anglais et américain.** — M. LAYA.

#### SEMESTRE D'HIVER.

Histoire des gouvernements en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique. — Commentaire des institutions et des lois politiques, civiles, religieuses, commerciales, industrielles, dans les deux pays. Parallèle entre ces institutions.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ.

Dés Cours de justice. — De la Procédure civile et criminelle en Angleterre et aux États-Unis. Des lois pénales. Des différents systèmes pénitentiaires. Des colonies pénales. Considérations historiques et économiques sur les progrès du Droit criminel, par les faits et par les institutions, en Angleterre et aux États-Unis. Deux fois par semaine pendant les deux semestres.

## Faculté des Sciences et des Lettres.

### A) SECTION SCIENTIFIQUE.

#### SEMESTRE D'HIVER.

*Géométrie analytique.* — M. le Professeur OLTRAMARE. — Première année, deux fois par semaine.

*Algèbre.* — Le même Professeur. — Première année, deux fois par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même Professeur. — Seconde année, trois fois par semaine.

*Théorie des probabilités.* — Le même Professeur. — Principes généraux. Probabilité des événements composés. De la répétition des événements dans un ordre indéterminé. De la probabilité des causes et des événements futurs tirée des événements observés. De l'influence des inégalités inconnues qui peuvent exister entre des chances que l'on suppose égales. Règle des paris. Règle des partis. Espérance mathématique. Espérance morale. De la probabilité des témoignages. — Seconde et troisième années, une fois par semaine.

*Mécanique théorique et appliquée.* — M. le Professeur COLLADON. — Complément des études de statique et de dynamique. Principes de l'équilibre des constructions. Résistance des matériaux. Construction des machines. Résistance des tuyaux et des chaudières. Construction des chemins de fer.

Des ponts en charpente ou suspendus, des toitures et des voûtes. Des machines en mouvement. Classification des éléments des machines. Travail réalisé ou perdu. — Troisième année, trois fois par semaine.

*Astronomie et géographie physique.* — M. le Professeur PLANTAMOUR. Astronomie descriptive. Etude spéciale du globe terrestre et des phénomènes qui se passent à sa surface et dans l'atmosphère. — Première année, trois fois par semaine.

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur WARTMANN. Etude des propriétés des corps pondérables. — Acoustique. Magnétisme. Electricité. — Première année, quatre fois par semaine.

*Physique (cours spécial).* — Le même Professeur. — Cours spécial sur les applications de l'électricité à la production du mouvement et aux arts métallurgiques. Construction des télégraphes, des horloges et des chronoscopes électro-magnétiques. Application de l'électro-magnétisme aux appareils météorologiques. Etude des phénomènes électro-chimiques et des procédés de dorure, d'argenture, etc. par la pile. Reproduction électrotypique des surfaces gravées. Opérations électro-chimiques relatives à l'extraction, à la conservation et à l'essai des métaux. Eclairage électrique. — Seconde et troisième années, une fois par semaine.

*Chimie inorganique.* — M. le Professeur MARIGNAC. — Seconde année, trois fois par semaine.

*Anatomie comparée.* — M. le Professeur PICTET. Organes de la locomotion, système nerveux, organes des sens. — Première et seconde années, trois fois par semaine.

*Zoologie.* — Le même Professeur. — Introduction à l'histoire naturelle des animaux fossiles. — Seconde et troisième années, deux fois par semaine.

*Anatomie humaine.* — M. le Professeur MAYOR. Splanchnologie. Organes de la digestion. Génération. Névrologie. Organes des sens. Troisième année, trois fois par semaine.

*Physiologie botanique.* — M. THURY. — Seconde année, deux fois par semaine.

*Botanique (cours spécial sur les plantes acotylédones.)* — M. THÉOBALD. — Eléments d'anatomie, d'organographie et de physiologie des plantes acotylédones. — Partie descriptive : Algues, Champignons, Lichens, Hépatiques, Mousses, Lycopodiées, Fougères, Equisétacées, Marsiliacées. — Troisième année, deux fois par semaine.

M. THÉOBALD joindra à son cours quelques excursions pour étudier sur place une partie des plantes énumérées ci-dessus.

*Géologie.* — M. le Prof. VOGR. — Notions préliminaires. Description des roches. Formations actuelles : forces agissant sur la surface du globe ; action de l'eau à l'état solide, à l'état liquide ; action de la chaleur ; volcans. Formations anciennes : roches stratifiées ; groupes paléozoïque, triasique, jurassique, crétacé et tertiaire ; roches non stratifiées, anciens volcans, roches plutoniques, roches métamorphiques. Histoire de la terre, soulèvements, développement des créations. Histoire de la géologie. — Seconde année, trois fois par semaine.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Géométrie analytique.* — M. le Professeur OLTRAMARE. Suite du cours d'hiver. — Première année, deux fois par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même Professeur. Suite du cours d'hiver. — Seconde année, trois fois par semaine.

*Géométrie descriptive.* — Le même Professeur. Seconde et troisième années, deux fois par semaine<sup>1</sup>.

*Mécanique théorique et appliquée.* — M. le Professeur COL-

<sup>1</sup> Ce cours devant être dorénavant bisannuel devra être suivi, dès la première année, par les étudiants qui se proposent de se présenter à l'examen du baccalauréat ès sciences mathématiques, à la fin de leur seconde année.

LADON. Complément des études d'hydrodynamique. Ecoulement des liquides et des gaz. Jeaugeage des cours d'eau. Conduites des gaz et d'air chaud. Machines soufflantes. Résistance des corps flottants et des navires. Moteurs hydrauliques. Machines à vapeur. Locomotives. Navigation à vapeur. Etablissement d'usines. — Troisième année, trois fois par semaine.

*Astronomie.* — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Histoire abrégée de l'astronomie. Description et usage des principaux instruments. Astronomie sphérique. Réfraction. Aberration. Grandeur et figure de la terre. Parallaxe. — Seconde et troisième années, trois fois par semaine.

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur WARTMANN. Optique générale. Calorique. Météorologie optique. Relations mutuelles des forces physiques. — Première année, trois fois par semaine.

*Physique (cours spécial).* — Le même Professeur. — Théorie ondulatoire de la lumière. — Les trois années, une fois par semaine.

*Chimie organique.* — M. le Professeur MARIGNAC. — Seconde année, trois fois par semaine.

*Minéralogie.* — Le même Professeur. Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Seconde année, deux fois par semaine.

*Zoologie.* — M. le Professeur PICTET. Histoire naturelle des mollusques. — Troisième année. — Ce cours sera composé d'environ vingt leçons.

*Physiologie humaine.* — M. le Professeur MAYOR. Fonctions animales. Sensations. Fonctions intellectuelles et de locomotion. Voix articulée. Reproduction. — Première et seconde années, trois fois par semaine.

*Organographie botanique.* — M. THURY — Première année, quatre fois par semaine.

*Géologie.* — M. le professeur VOGT. — Suite du cours d'hiver. — Seconde année, trois fois par semaine.

## B) SECTION LITTÉRAIRE.

### SEMESTRE D'HIVER.

*Philosophie.* — M. le Professeur AMIEL. Histoire de la philosophie occidentale de Thalès à Kant. — Trois fois par semaine.

*Littérature ancienne.* — M. le Professeur CHERBULIEZ.

I. *Interprétation grecque.* — Interprétation des cinq premières Olympiques de Pindare. Les oiseaux d'Aristophane. — Deux fois par semaine.

II. *Archéologie et Histoire littéraire.* — Mythologie d'Homère. Histoire de la poésie épique chez les Grecs. — Deux fois par semaine.

*Histoire de la littérature moderne* — M. le Professeur RICHARD. Littérature du dix-huitième siècle. — Trois fois par semaine.

*Epopée et littérature dramatique contemporaines.* — Le même Professeur. — Deux fois par semaine.

*Histoire.* — M. le Professeur GAULLIEUR. Histoire du moyen âge jusqu'à l'époque de Charlemagne inclusivement. — Trois fois par semaine.

*Histoire (cours spécial.)* — Le même Professeur. — Histoire de la Suisse, avec un examen critique des sources, depuis les origines de la Confédération jusqu'aux guerres de Bourgogne. Deux fois par semaine.

*Hébreu.* — M. le Professeur MUNIER. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, est le même que celui de première année de la Faculté de Théologie (1).

(1) Les étudiants de la seconde année de la Faculté des Sciences et des Lettres, qui auront subi un examen admis sur l'hébreu, seront autorisés, s'ils entrent dans la première année de la Faculté de Théologie, à remplacer cet enseignement par l'exégèse de l'Ancien Testament.

**SEMESTRE D'ÉTÉ.**

*Philosophie.* — M. le Professeur AMIEL. — Trois fois par semaine. (Le programme de ce cours sera annoncé plus tard.)

*Littérature ancienne.* — M. le Professeur CHERBULIEZ.

I. *Interprétation latine.* — Histoires de Tacite : premier livre. — Deux fois par semaine.

II. *Histoire littéraire.* — Littérature latine sous l'empire. (Suite du cours de l'année précédente.) — Deux fois par semaine.

*Histoire de la littérature moderne.* — M. le Professeur RICHARD. Suite du cours d'hiver. — Trois fois par semaine.

*Epopée et littérature dramatique contemporaines.* — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux fois par semaine.

*Histoire.* — M. le Professeur GAULLIEUR. Histoire du moyen âge depuis la dissolution de l'empire de Charlemagne. — Trois fois par semaine.

*Histoire (cours spécial.)* — Le même professeur. — (Suite du cours d'hiver.) Histoire de la Suisse depuis les guerres de Bourgogne jusqu'à nos jours. — Deux fois par semaine.

*Hébreu.* — M. le Professeur MUNIER. Même cours que pour la première année de la Faculté de Théologie ; il est destiné aux étudiants de seconde année.

L'examen de promotion exigé pour passer de la première année de la Faculté des Sciences et des Lettres dans la seconde, comprend les objets d'études suivants :

1° *Dans le semestre d'hiver :* Géométrie analytique, algèbre, physique expérimentale, anatomie comparée, philosophie, littérature ancienne, histoire et littérature dramatique contemporaine.

2° *Dans le semestre d'été :* Géométrie analytique, physique expérimentale, organographie botanique, littérature ancienne, histoire et littérature dramatique contemporaine.

L'examen de promotion exigé des étudiants de seconde année de la Faculté des Sciences et des Lettres, pour entrer dans la Faculté de Droit ou de Théologie, comprend les objets d'études suivants :

1° *Dans le semestre d'hiver :* Chimie, géographie physique, littérature ancienne, littérature moderne et histoire.

2° *Dans le semestre d'été :* Chimie, physiologie humaine, philosophie, littérature ancienne, littérature moderne et histoire.

Les étudiants de la Faculté des Sciences et des Lettres peuvent être également promus d'une année d'études dans celle qui est immédiatement supérieure, au moyen d'un examen sur la totalité de l'enseignement scientifique, ou sur la totalité de l'enseignement littéraire de l'année, dans laquelle ils sont immatriculés

## TABLEAUX

DE

L'ENSEIGNEMENT DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET DES  
LETTRES.

1° *Examen de promotion exigé par les articles 21 et 22 du Règlement pour passer de la première année dans la seconde, et de la seconde dans les Facultés de Droit ou de Théologie.*

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 <sup>re</sup> ANNÉE.		2 <sup>e</sup> ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Géométrie analytique . . .	2	2	»	»
Algèbre . . . . .	2	»	»	»
Physique . . . . .	4	3	»	»
Géographie physique. . . .	»	»	3	»
Chimie . . . . .	»	»	3	3
Anatomie comparée . . . .	3	»	»	»
Physiologie . . . . .	»	»	»	3
Organographie botanique. .	»	4	»	»
Philosophie . . . . .	3	»	»	3
Littérature ancienne . . . .	4	4	4	4
Littérature moderne . . . .	2	2	3	3
Histoire . . . . .	3	3	3	3
<b>TOTAL . .</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>19</b>

2° *Enseignement total de la section scientifique.*

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.					
	1 <sup>re</sup> ANN.		2 <sup>e</sup> ANN.		3 <sup>e</sup> ANN.	
	hiver.	été.	hiver.	été.	hiver.	été.
Géométrie analytique . . . .	2	2	»	»	»	»
Algèbre. . . . .	2	»	»	»	»	»
Calcul différentiel et intégral .	»	»	3	3	»	»
Théorie des probabilités . .	»	»	1	»	1	»
Géométrie descriptive. . . .	»	»	»	2	»	2
Mécanique théorique et ap- pliquée . . . . .	»	»	»	»	3	3
Astronomie . . . . .	»	»	»	3	»	3
Géographie physique . . . .	3	»	»	»	»	»
Physique expérimentale . . .	4	3	»	»	»	»
Physique (cours spécial). . .	»	1	1	1	1	1
Chimie. . . . .	»	»	3	3	»	»
Minéralogie. . . . .	»	»	»	2	»	»
Anatomie comparée . . . .	3	»	3	»	»	»
Zoologie . . . . .	»	»	2	»	2	2
Anatomie humaine et phy- siologie . . . . .	»	3	»	3	3	»
Botanique . . . . .	»	4	2	»	»	»
Botanique (cours spécial) . .	»	»	»	»	2	»
Géologie . . . . .	»	»	3	3	»	»
Histoire de la philosophie . .	3	»	»	»	»	»
<b>TOTAL . .</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>11</b>



3<sup>o</sup> Enseignement total de la section littéraire.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 <sup>re</sup> ANNÉE.		2 <sup>e</sup> ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Philosophie . . . . .	3	3	»	3
Littérature ancienne . . . . .	4	4	4	4
Littérature moderne . . . . .	5	5	5	5
Histoire . . . . .	3	3	3	3
Histoire (cours spécial) . . . . .	2	2	2	2
Hébreu . . . . .	»	»	4	4
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>21</b>

**AVERTISSEMENT.****Dispositions de la Loi et du Règlement concernant :**A) *Les Inscriptions des Etudiants et des Externes.*

A l'ouverture de chaque semestre, les étudiants doivent prendre leur feuille d'immatriculation, et une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre. (Loi, art. 86.)

Les personnes qui désirent suivre des cours en qualité d'externes, doivent prendre une inscription pour chacun de ces cours. (Loi, art. 89.)

Les feuilles d'immatriculation des étudiants et les cartes d'entrée des externes sont délivrées par le Recteur sur la présentation d'un reçu, constatant que les rétributions ont été acquittées.

Au commencement de chaque semestre, le bureau fixe le délai dans lequel les étudiants et les externes doivent se faire immatriculer, ou prendre leurs inscriptions, et celui dans lequel les demandes en exemption des rétributions académiques doivent être présentées.

Ces délais expirés, le bureau adresse au Département une liste des étudiants et des externes régulièrement inscrits. De nouvelles inscriptions ne peuvent être prises ultérieurement qu'en vertu d'une autorisation spéciale du bureau. (Règlement, art. 9.)

B) *Les Rétributions.*

Les étudiants immatriculés dans l'Académie paient à l'Etat un droit annuel de 100 francs. (Loi, art. 113.)

Ce droit est payé par moitié à l'ouverture de chaque semestre. (Règlement, art. 43.)

Les étudiants qui entrent à l'Académie sans avoir été élèves du Gymnase, paient un droit d'entrée unique de 30 francs. (Loi, art. 115.)

Les externes paient pour chaque inscription à un cours ordinaire une rétribution semestrielle de 20 francs. (Loi, art. 114.) Pour les cours de moins de 30 leçons la rétribution est de 10 francs.

Toutefois, la rétribution exigée des externes est réduite de moitié pour les Suisses sortis des établissements cantonaux d'instruction secondaire.

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits académiques, sont perçus par le Bedeau de l'Académie, sous l'inspection du Recteur.

### C) *Les Conditions d'Admission.*

Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants dans l'une des années d'études, doivent s'inscrire dans ce but, au Bureau de l'Académie, avant le 18 octobre. Le champ des examens exigés est fixé par des programmes détaillés dont on peut prendre connaissance au Bureau de l'Académie.

Les jeunes gens qui, pour être dispensés de tout ou partie des examens d'admission, désirent faire valoir des examens antérieurement subis à l'Académie ou au Gymnase, ou des certificats d'étude et des diplômes délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, ainsi que ceux qui désirent invoquer l'exception prévue dans l'article 88 de la loi, pour entrer en Théologie ou en Droit, doivent s'inscrire à cet effet au Bureau de l'Académie, et y déposer, s'il y a lieu, leurs demandes et les papiers à l'appui, avant le 15 octobre.

Les étudiants réguliers et externes qui désirent profiter

des ressources que présentent les établissements auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1° Que la Bibliothèque publique est ouverte :

La salle de lecture, tous les jours, de 11 heures à 4 heures;

La salle de distribution, tous les jours, de 1 à 2 heures, le jeudi excepté.

2° Que le Jardin botanique est ouvert tous les jours.

3° Que le Musée Académique est ouvert au public de 1 à 3 heures le jeudi de chaque semaine, et le dimanche de midi à 2 heures, et à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et externes qui suivent les cours de zoologie et d'anatomie comparée.

4° Que l'Observatoire est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

*Au nom de l'Académie,*

*E. Plantamour, Recteur.*

*Chenevière, Vice-Recteur.*

*Amiel, Secrétaire.*

Genève, le 2 juillet 1852.

*Certifié conforme au programme approuvé par le Département de l'Instruction publique.*

Le Secrétaire,

L. COULLET.

## **PRIX BELLOT.**

La Faculté de Droit ayant exprimé le désir que les conditions de ce prix, fondé par le testament de M. le Professeur Bellot, fussent reproduites dans le Programme de l'Académie avec quelques détails, on rappelle ici les principales dispositions du règlement du 3 janvier 1837, qui y est relatif :

ART. 1<sup>er</sup>. Il sera décerné un prix tous les deux ou trois ans à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de Droit ou d'Economie politique, dont le choix est laissé aux aspirants.

L'ouverture et la durée du concours seront fixés par la Faculté de Droit.

ART. 2. Ne seront admis à concourir au prix que les Docteurs ou Licenciés en Droit, Genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Académie de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

ART. 6. Les ouvrages destinés au concours pourront être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs, et être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année dans laquelle le prix sera décerné.

ART. 8. Le prix sera décerné par la Faculté de Droit à laquelle seront adjoints trois Docteurs ou Licenciés en Droit désignés par elle après la remise des mémoires, et pris parmi les Membres de la Magistrature et du Barreau.

ART. 11. Si le Jury n'estimait digne d'être couronné aucun des ouvrages envoyés au concours, il ne décernera pas de prix, et dans ce cas la somme qui y était destinée sera mise en réserve pour doubler le prix ou pour accorder un accessit dans un des concours suivants.

En conséquence de ces dispositions, un prix de la valeur de 500 francs de France sera décerné en 1853.

Les dissertations ou mémoires manuscrits ou imprimés, destinés au concours, devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> mars 1853.

---

## **PRIX DAVY.**

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève, depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1<sup>er</sup> mai 1853. Le prix sera de la valeur de 500 francs de France.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au bureau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

---

**PRIX****DES SCIENCES THEOLOGIQUES.**

Fondé par la Vénérable Compagnie des Pasteurs.

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les ministres ; Genevois ou étrangers, sortis de l'auditoire de théologie de Genève depuis six ans au plus, et après y avoir passé au moins trois ans, sera adjugé au meilleur mémoire sur un point quelconque des sciences et de l'enseignement théologiques.

Le choix du sujet est laissé aux aspirants. Les mémoires manuscrits et inédits sont seuls admis à concourir. Ils devront être remis au Secrétaire de la Vénérable Compagnie des Pasteurs, ou à celui de la Faculté de Théologie, avant le 31 mars 1853.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix auprès de M. le Secrétaire de la Vénérable Compagnie, ou au bureau de l'Académie.

